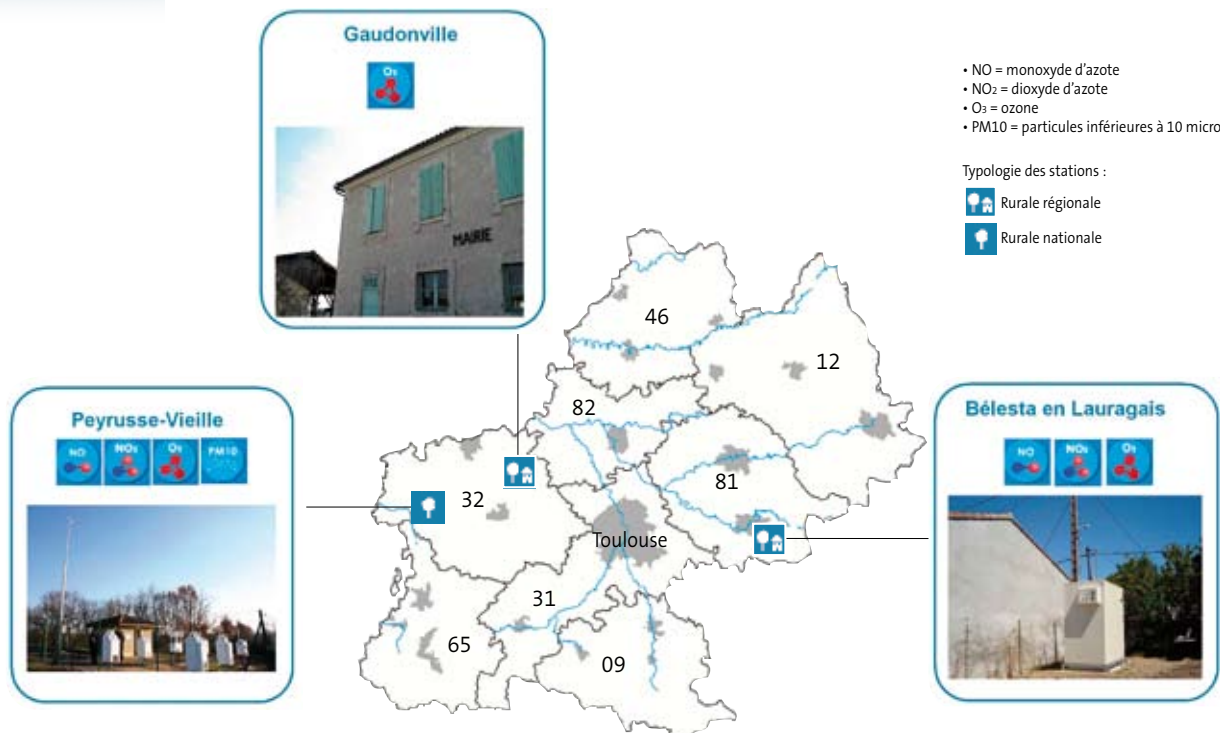


Qualité de l'air en zone rurale



- NO = monoxyde d'azote
- NO₂ = dioxyde d'azote
- O₃ = ozone
- PM10 = particules inférieures à 10 microns

Typologie des stations :

- Rurale régionale
- Rurale nationale

LA SURVEILLANCE

En 2009, la surveillance de la qualité de l'air dans les zones rurales a été réalisée en continu sur trois sites : deux sites ruraux régionaux (Bélesta en Lauragais en Haute-Garonne et Gaudonville dans le Gers) et un site rural national (Peyrusse-Vieille dans le Gers).

LES RÉSULTATS PAR STATION ET PAR POLLUANT EN 2009

Polluant	Taux de représentativité* (en %)	Moyenne annuelle (en µg/m ³)	AOT40** (en µg/m ³ .h)	Maximum journalier (en µg/m ³)	Max moyenne 24 heures à partir des données arrêtées à 8h et à 14h	Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures (en µg/m ³)	Nb de jours moyenne sur 8h > 120 µg/m ³	Maximum horaire (en µg/m ³)
Station BELESTA EN LAURAGAIS (rurale régionale)								
Dioxyde d'azote	90,9	8						60
Ozone	99,1	64	9759	112		140	13	146
Station GAUDONVILLE (rurale régionale)								
Ozone	98,7	65	8546	106		157	10	163
Station PEYRUSSE VIEILLE (rurale nationale)								
Dioxyde d'azote	92,4	4						30
Ozone	95,9	61	4299	109		122	2	125
Particules inférieures à 10 microns	68	18		43	42			57

* Données validées sur l'année

**AOT40 = l'AOT40 exprimé en microgrammes par mètre cube par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m³ (soit 40 ppb) et 80 µg/m³ en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, de mai à juillet.

➤ En savoir plus : 1 µg/m³ = 1 microgramme par mètre cube = 1 millionième de gramme par mètre cube d'air.

Les stations de mesures rurales respectent l'ensemble des réglementations fixées pour le dioxyde d'azote et les particules de diamètre inférieures à 10 microns. Les valeurs cibles en ozone sont respectées, cependant l'objectif de qualité reste à atteindre.

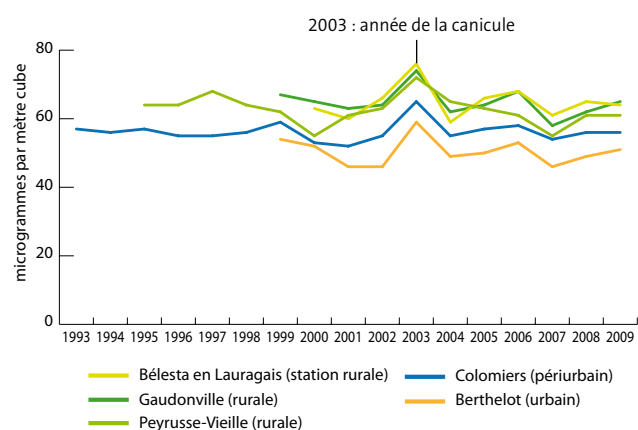
Sur le département de la Haute-Garonne, l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2009 établit des procédures d'information et d'alerte en cas de dépassement constaté ou prévu pour l'ozone, le dioxyde d'azote et les particules en suspension. Il définit également trois zones d'application de ces procédures : le nord du département de la Haute-Garonne, l'agglomération toulousaine, et le sud du département de la Haute-Garonne.

SITUATION PAR RAPPORT À LA RÉGLEMENTATION EN 2009

Polluant	Seuil	dépassement	commentaire
Dioxyde d'azote NO ₂	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de qualité (valeur à atteindre) Valeurs limites Seuils de recommandation et d'alerte 	NON	Toutes les réglementations ont été respectées par les deux stations rurales mesurant ce polluant.
Ozone O ₃	<ul style="list-style-type: none"> Valeurs cibles Objectif de qualité (valeur à atteindre) Seuils de recommandation et d'alerte 	NON OUI NON	<ul style="list-style-type: none"> - La valeur cible pour la protection de la santé humaine a été dépassée moins de 25 jours pour les 3 sites ruraux : 13 jours à Bélesta, 10 jours à Gaudonville et 2 jours à Peyrusse Vieille. - Il n'y a eu aucun dépassement de la valeur cible pour la protection de la végétation. - Toutes les stations de l'ORAMIP ont dépassé l'objectif de qualité pour la protection de la santé. La concentration horaire maximale obtenue sur le réseau de l'ORAMIP a été atteinte à Gaudonville (157 µg/m³) - Toutes les stations de l'ORAMIP ont enregistré un dépassement de l'objectif de qualité (valeur à atteindre) pour la protection de la végétation excepté Peyrusse-Vieille (4 299 µg/m³.h).
Particules PM10	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de qualité (valeur à atteindre) Valeurs limites Seuils de recommandation et d'alerte 	NON	Toutes les réglementations ont été respectées. La moyenne annuelle est de 18 µg/m ³ en zone rurale à Peyrusse-Vieille.

OZONE : les moyennes annuelles les plus élevées sont mesurées en zone rurale

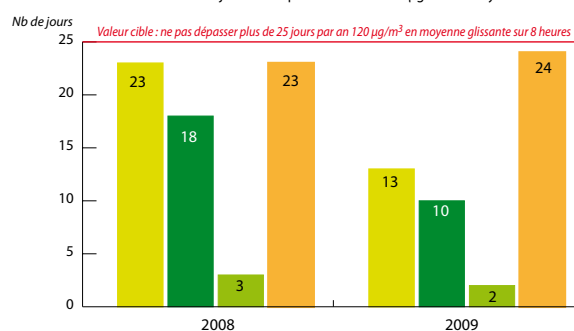
L'ozone résulte de réactions chimiques très complexes entre certains polluants dits polluants précurseurs. Les niveaux rencontrés sont particulièrement élevés en périphérie des zones urbaines où les émissions de précurseurs sont importantes et où l'ensoleillement et les températures sont particulièrement élevés et persistants.



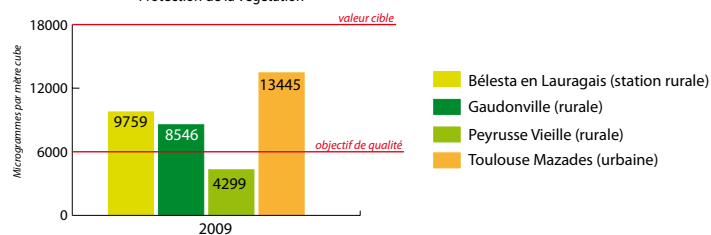
La station de Peyrusse-Vieille est éloignée des zones urbaines, elle permet donc de déterminer le niveau de fond de l'ozone. Sur ce site, les niveaux d'ozone mesurés sont fonction des sources naturelles de précurseurs, du transport de l'ozone et de ses précurseurs sur de grandes distances, et de l'apport stratosphérique en ozone. Depuis 1994, les niveaux annuels d'ozone de fond ont varié entre 55 et 72 µg/m³. La concentration annuelle la plus élevée a été mesurée pendant l'année 2003, année particulièrement marquée par la pollution à l'ozone du fait de la canicule.

Les moyennes annuelles de Gaudonville et de Bélesta sont du même ordre de grandeur mais, contrairement à Peyrusse-Vieille, le nombre de dépassements de la valeur cible et de la valeur de l'AOT 40 observé à Bélesta et Gaudonville est plus élevé. En effet, ces 2 stations sont sous influence des émissions anthropiques (précurseurs d'ozone) de l'agglomération toulousaine.

Protection de la santé : nombre de jours de dépassement des 120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures

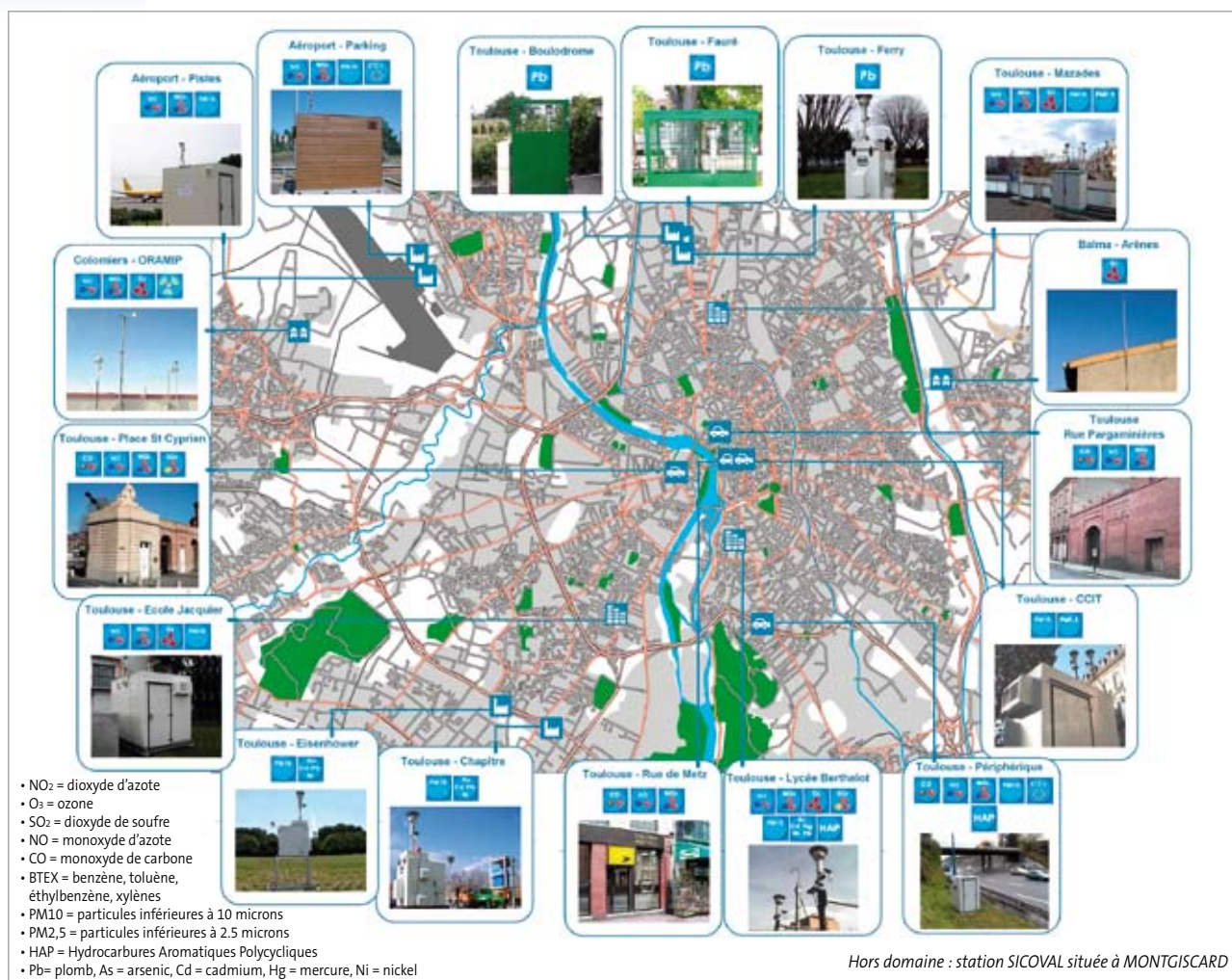


Protection de la végétation



Lorsque l'on s'éloigne des villes, tout en restant sous leur panache, la quantité de précurseurs émis diminue. L'ozone ne réagira plus avec le monoxyde d'azote alors que l'ensemble des autres réactions va se poursuivre lors du déplacement des masses d'air. La concentration en ozone va donc augmenter car l'ozone formé n'est plus détruit.

Qualité de l'air à Toulouse et dans son agglomération



LA SURVEILLANCE

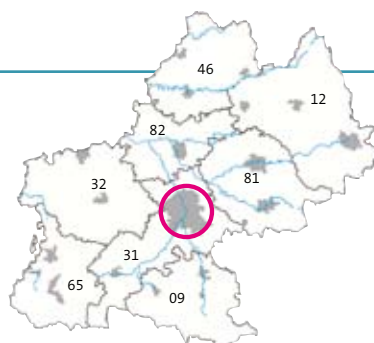
En 2009, la surveillance de la qualité de l'air sur Toulouse et son agglomération a été réalisée en continu sur dix-huit sites : trois sites périurbains, trois stations urbaines, cinq stations trafic et sept sites industriels.

LES RÉSULTATS PAR STATION ET PAR POLLUANT EN 2009

Polluant	Taux de représentativité (en %)	Moyenne annuelle	40** (en µg/m ³ .h)	Maximum journalier (en µg/m ³)	Max moyenne 24 heures à partir des données arrêtées à 8 h et à 14 h	Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures (en µg/m ³)	Nb de jours moyenne sur 8 h > 120 µg/m ³	Maximum horaire (en µg/m ³)
Station COLOMIERS (périurbain)								
Dioxyde d'azote	97,7	19 µg/m ³						129
Ozone	98,7	56 µg/m ³	12790	101		142	22	168
Station BALMA (périurbain)								
Ozone	97,9	48 µg/m ³	8273	91		127	7	145
Station MONTGISCARD (périurbain)								
Ozone	99,4	61 µg/m ³	11973	105		143	19	170
Station TOULOUSE MAZADES (urbain)								
Dioxyde d'azote	98,3	22 µg/m ³						136
Ozone	98,3	54 µg/m ³	13445	104		143	24	163
Particules inférieures à 10 microns	97,3	24 µg/m ³		94	92			150
Particules inférieures à 2.5 microns	97,8	8 µg/m ³		66				177
Station TOULOUSE JACQUIER (urbain)								
Dioxyde d'azote	98,3	26 µg/m ³						278
Ozone	98,2	50 µg/m ³	10806	99		138	20	156
Particules inférieures à 10 microns	99,2	22 µg/m ³		92	91			122

**Données validées sur l'année

**AOT40 = l'AOT40 exprimé en microgrammes par mètre cube par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m³ (soit 40 ppb) et 80 µg/m³ en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, de mai à juillet.



► En savoir plus :

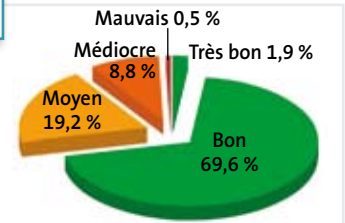
- 1 mg/m³ = 1 milligramme par mètre cube = 1 millième de gramme par mètre cube d'air.
- 1 µg/m³ = 1 microgramme par mètre cube = 1 millionième de gramme par mètre cube d'air.
- 1 ng/m³ = 1 nanogramme par mètre cube = 1 milliardième de gramme par mètre cube d'air

LES RÉSULTATS PAR STATION ET PAR POLLUANT EN 2009 (SUITE)

Polluant	Taux de représentativité* (en %)	Moyenne annuelle	AOT40** (en µg/m ³ .h)	Maximum journalier (en µg/m ³)	Max moyenne 24 heures à partir des données arrêtées à 8 h et à 14 h	Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures	Nb de jours moyenne sur 8h > 120 µg/m ³	Maximum horaire (en µg/m ³)
Station TOULOUSE BERTHELOT (urbain)								
Dioxyde d'azote	98,3	21 µg/m ³						189
Ozone	98,3	51 µg/m ³	10229	97		134 µg/m ³	116	162
Dioxyde de soufre	98,2	0,5 µg/m ³		3				9
Particules inférieures à 10 microns	98,7	22 µg/m ³		85	85			125
Arsenic	-	0,41 ng/m ³						
Cadmium	-	0,53 ng/m ³						
Nickel	-	2,81 ng/m ³						
Plomb	-	0,008 µg/m ³						
B(a)P	-	0,22 ng/m ³						
Station TOULOUSE ST CYPRIEN (trafic)								
Dioxyde d'azote	90,7	46 µg/m ³						168
Monoxyde de carbone	96,5	0,5 mg/m ³				1,9 mg/m ³		
Dioxyde de soufre	98,2	1,1 µg/m ³		7				12
Benzène	-	1,7 µg/m ³						
Station TOULOUSE RUE DE METZ (trafic)								
Dioxyde d'azote	98,5	59 µg/m ³						263
Monoxyde de carbone	99,8	0,4 mg/m ³				2,2 mg/m ³		
Benzène	-	1,6 µg/m ³						
Station TOULOUSE PARGAMINIÈRES (trafic)								
Dioxyde d'azote	96,7	50 µg/m ³						276
Monoxyde de carbone	86,7	0,7 mg/m ³						
Benzène	-	2,3 µg/m ³						
Station TOULOUSE CHAMBRE DE COMMERCE (trafic)								
Particules inférieures à 10 microns	79	24 µg/m ³		74	76			113
Particules inférieures à 2,5 microns	79,5	16 µg/m ³		33				84
Station TOULOUSE PÉRIPHÉRIQUE (trafic)								
Dioxyde d'azote	98,4	77 µg/m ³						298
Monoxyde de carbone	94	0,5 mg/m ³				2,5 mg/m ³		
Particules inférieures à 10 microns	98,5	39 µg/m ³		107	110			153
B(a)P	-	0,37 µg/m ³						
Station BLAGNAC AÉROPORT PISTES (industriel)								
Dioxyde d'azote	98,6	22 µg/m ³						177
Particules inférieures à 10 microns	98,3	23 µg/m ³		83	88			146
Station BLAGNAC AÉROPORT PARKING (industriel)								
Dioxyde d'azote	98,3	26 µg/m ³						219
Particules inférieures à 10 microns	99	25 µg/m ³		85	96			169
Benzène	-	0,8 µg/m ³						
Station TOULOUSE BOULODROME (industriel)								
Plomb		0,25 µg/m ³						
Station TOULOUSE FAURE (industriel)								
Plomb	-	0,12 µg/m ³						
Station TOULOUSE FERRY (industriel)								
Plomb	-	0,05 µg/m ³						
Station TOULOUSE EISENHOWER (industriel)								
Particules inférieures à 10 microns	99	22 µg/m ³		81	88			138
Arsenic	-	0,40 ng/m ³						
Cadmium	-	0,13 ng/m ³						
Nickel	-	1,74 ng/m ³						
Plomb	-	0,007 µg/m ³						
Station TOULOUSE CHAPITRE (industriel)								
Particules inférieures à 10 microns	91,3	24 µg/m ³		85	88			130
Arsenic	-	0,36 ng/m ³						
Cadmium	-	0,14 ng/m ³						
Nickel	-	1,98 ng/m ³						
Plomb	-	0,007 µg/m ³						

*Données validées sur l'année

**AOT40 = l'AOT40 exprimé en microgrammes par mètre cube par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m³ (soit 40 ppb) et 80 µg/m³ en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, de mai à juillet.



BILAN DE L'INDICE DE QUALITÉ DE L'AIR À TOULOUSE EN 2009

91 % de l'année 2009, l'indice de qualité de l'air s'est situé entre 2 (indice très bon) et 5 (indice moyen) et 72 % de l'année entre 2 (très bon) et 4 (bon). 9 % de l'année, l'indice a été médiocre et mauvais, soit 28 journées avec un indice 6 (médiocre), 4 avec un indice 7 (médiocre) et 2 journées avec un indice 8 (mauvais). Il n'y a pas eu d'indice très mauvais. Enfin, près d'un jour sur 5 en 2009, l'indice de qualité de l'air a été moyen à Toulouse.

Les deux indices 8 ont été enregistrés en hiver, l'un en raison de l'augmentation des particules en suspension PM10 dans l'air ambiant, le 9 janvier. Le second, le 29 octobre, a été causé par la hausse de la concentration en dioxyde d'azote dans l'air ambiant.

Les quatre indices 7 (médiocres) se sont répartis pour moitié en hiver et en été. En hiver, l'augmentation des particules en suspension PM10 dans l'air ambiant a provoqué les deux indices 7 du 20 février et du 4 avril, alors qu'en période estivale, l'ozone étant plus présent dans l'air ambiant, il a été à l'origine des deux indices 7 les 16 et 18 août.

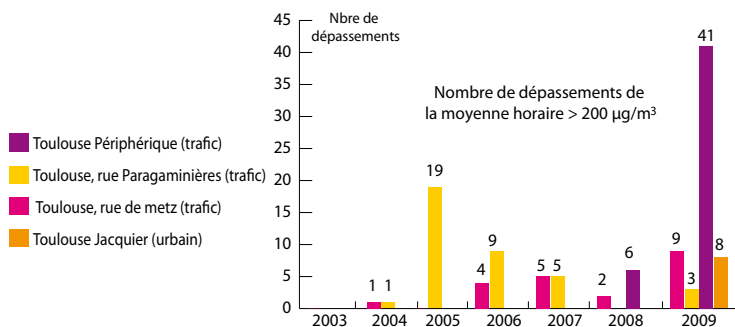
L'augmentation des émissions de polluants particulaires et du dioxyde d'azote est due, en hiver, au fonctionnement des chauffages domestiques et industriels associé à des conditions météorologiques particulièrement défavorables à la dispersion de ces polluants.

En été, l'ozone est le résultat de la transformation chimique de polluants, essentiellement émis par le trafic routier et les industries, sous l'action du rayonnement solaire et de la chaleur. Lors de journées particulièrement chaudes et sans vent, l'ozone s'accumule et atteint des concentrations élevées dans l'atmosphère.

Cependant, malgré des niveaux d'ozone importants, notamment en août, il n'y a pas eu de dépassement du seuil d'information et de recommandation à la population à Toulouse en 2009.

En revanche, l'ORAMIP a déclenché à 6 reprises en 2009, la procédure d'information du public pour 5 journées de dépassements du seuil de 200 microgrammes par mètre cube sur 1 heure en dioxyde d'azote (4 sur constat et 1 sur prévision) et 1 journée de dépassement constaté du seuil de 80 microgrammes par mètre cube sur 24 heures en particules en suspension PM10. Les communiqués diffusés sont disponibles en rubriques "dernières alertes".

DIOXYDE D'AZOTE : tendance à la hausse



L'année 2009 a été marquée par l'augmentation de la concentration moyenne annuelle sur l'agglomération toulousaine tant en situation urbaine qu'en situation de proximité du trafic. La tendance est ainsi en moyenne de 4,5 % de hausse par rapport à l'année 2008. Cette augmentation est plus marquée sur les sites de mesures en proximité trafic mais elle concerne également le site urbain Jacquier au sud de Toulouse et la station périurbaine de Colomiers.

Cette augmentation de la concentration en NO₂ sur l'agglomération toulousaine est également constatée en moyenne horaire avec une hausse des valeurs maximales mesurées en 2009 sur l'ensemble de ces stations. La concentration la plus élevée a été mesurée par la station Périphérique avec 298 µg/m³ le 29 octobre 2009 en début de soirée. La procédure d'information a d'ailleurs été déclenchée pour la première fois en 2009 et ce à 5 reprises (4 sur constat et 1 sur prévision) sur l'ensemble de l'année pour l'agglomération toulousaine.

Pour l'année 2009, le nombre de moyennes horaires ayant dépassé les 200 µg/m³ est également en augmentation par rapport aux années antérieures. Ainsi, 61 dépassements ont été constatés en 2009 sur l'agglomération toulousaine contre seulement 8 en 2008 et 10 en 2007. Le site Périphérique est celui qui met en évidence le plus de dépassements de cette valeur avec 41 dépassements sur l'année 2009. Pour la station Jacquier en situation urbaine, 8 dépassements ont été constatés contre 9 pour la station trafic de la rue de Metz. La concentration maximale mesurée en moyenne horaire par la station Jacquier à 278 µg/m³ correspond au niveau horaire le plus élevé mis en évidence par cette station depuis sa création en 1992.

BENZÈNE : nette augmentation

Les niveaux de l'année 2009 sont en nette hausse, en moyenne de 30 % sur les stations du centre ville par rapport à 2008. La station Pargaminères obtient la moyenne annuelle la plus élevée avec 3,2 µg/m³. Cette station implantée dans une rue étroite bordée de bâtiments de plusieurs étages ne favorise pas la dispersion des polluants émis par les véhicules (rue dite "canyon"). La concentration moyenne sur ce site est même supérieure à celle de la station du périphérique toulousain (1,8 µg/m³) bien que le trafic y soit bien plus important. Cette situation s'explique par les conditions de circulation et de dispersion des polluants très différentes entre ces deux stations. La moyenne annuelle la plus basse est mesurée à la station Aéroport Trafic implantée en bordure d'une voie moins circulée avec un environnement plus aéré.

SITUATION PAR RAPPORT À LA RÉGLEMENTATION EN 2009

Polluant	Seuil	Dépassement	Commentaire
Dioxyde d'azote NO ₂	• Objectif de qualité (valeur à atteindre)	OUI	L'objectif de qualité (40 µg/m ³) est dépassé pour les 4 stations trafic toulousaines, avec un maximum annuel de 77 µg/m ³ atteint pour le site implanté en bordure du périphérique.
	• Valeurs limites	OUI	La valeur limite fixée sur la moyenne annuelle est dépassée pour les 4 stations trafic toulousaines (St Cyprien, rue de Metz, rue Pargaminières et Périphérique). La valeur limite fixée à 210 µg/m ³ avec 18 heures de dépassement autorisés a été dépassée 27 heures en 2009 par la station du périphérique. Toutes les autres stations de Toulouse respectent les valeurs limites horaires.
	• Seuil de recommandation	OUI	En 2009, la procédure d'information du public a été activée à 5 reprises pour l'agglomération toulousaine : • 4 sur constat : le 5 février, le 27 février, le 29 octobre et le 9 décembre. • 1 sur prévision : le 30 octobre. Le maximum horaire enregistré est de 298 µg/m ³ sur le périphérique et 278 µg/m ³ en fond urbain à la station de Toulouse-Jacquier. Il s'agit des concentrations en dioxyde d'azote les plus élevées enregistrées sur l'agglomération toulousaine depuis la mise en place du réseau de surveillance.
	• Seuil d'alerte	NON	Aucun déclenchement de la procédure.

Polluant	Seuil	Dépassement	Commentaire
Ozone O ₃	• Valeurs cibles	NON	- La valeur cible pour la protection de la santé a été dépassée 24 jours à Toulouse Mazades, 22 jours à Colomiers, 20 jours à Jacquier, 19 à Montgiscard, 16 à Berthelot et 7 jours à Balma (soit moins des 25 jours autorisés mais certaines stations sont proches de cette valeur cible). - Avec au maximum 13445 µg/m ³ pour Toulouse-Mazades, la valeur cible pour la protection de la végétation n'a pas été dépassée (< 18 000).
	• Objectif de qualité (valeur à atteindre)	OUI	- L'objectif de qualité pour la protection de la santé a été dépassé par toutes les stations du réseau de l'ORAMIP. - L'objectif de qualité pour la protection de la végétation (6000 µg/m ³) a été dépassé par toutes les stations toulousaines.
	• Seuils de recommandation et d'alerte	NON	Le maximum horaire atteint dans l'agglomération toulousaine a été de 168 µg/m ³ à la station de qualité de l'air de Colomiers (le seuil d'information à la population est déclenché à 180 µg/m ³ en moyenne horaire).

Polluant	Seuil	Dépassement	Commentaire
Monoxyde de carbone CO	• Valeur limite pour la protection de la santé humaine	NON	Le maximum enregistré est de 2,6 mg/m ³ en moyenne sur 8 heures, il représente moins de 30 % de la valeur limite fixée.

Polluant	Seuil	dépassement	Commentaire
Particules PM10	• Objectif de qualité (valeur à atteindre)	OUI	La moyenne annuelle la plus élevée est relevée pour la station de mesures située en bordure du périphérique toulousain (39 µg/m ³). Pour tous les autres sites (trafic, urbain et industriel), la moyenne annuelle est comprise entre 22 et 25 µg/m ³ .
	• Valeurs limites	OUI	La valeur limite en moyenne journalière a été dépassée 64 jours par la station du périphérique, soit plus des 35 jours autorisés. En revanche la valeur limite en moyenne annuelle (40 µg/m ³) n'a pas été dépassée mais fortement approchée par la station du périphérique (39 µg/m ³). Les autres stations de l'agglomération ont respecté les valeurs limites.
	• Seuil de recommandation	OUI	En 2009, la procédure d'information du public a été déclenchée 1 journée, le 6 février. Le maximum enregistré sur 24 heures dans l'agglomération a été de 110 µg/m ³ en proximité de trafic automobile (station Périphérique) et de 92 µg/m ³ en fond urbain (Toulouse-Mazades).
	• Seuil d'alerte	NON	Aucun déclenchement de la procédure.

Polluant	Seuil	Dépassement	Commentaire
Particules PM2,5	• Valeur cible • Valeur limite	NON	Toutes les réglementations ont été respectées par les stations de mesures toulousaines.

Polluant	Seuil	Dépassement	Commentaire
Dioxyde de soufre SO ₂	• Objectif de qualité (valeur à atteindre) • Valeurs limites • Seuils de recommandation et d'alerte	NON	Toutes les réglementations ont été respectées par les stations de mesures toulousaines.

Polluant	Seuil	Dépassement	Commentaire
Benzène	• Objectif de qualité (valeur à atteindre)	OUI	L'objectif de qualité a été franchi sur toutes les stations de proximité de trafic automobile du centre ville de Toulouse avec au maximum 3,2 µg/m ³ en moyenne annuelle rue Pargaminières.
	• Valeur limite	NON	Avec des moyennes annuelles comprises entre 1,8 et 3,2 µg/m ³ selon les sites de mesures, la valeur limite est largement respectée.

Polluant	Seuil	Dépassement	Commentaire
Plomb	• Objectif de qualité (valeur à atteindre)	NON	Le site Boulodrome implanté à proximité de l'usine de traitement chimique des métaux (STCM) au nord de Toulouse, enregistre une concentration annuelle de 0,25 µg/m ³ au niveau de l'objectif de qualité.
	• Valeur limite (500 ng/m ³ en moyenne annuelle)	NON	Tous les sites de mesures du plomb respectent la valeur limite.

Polluant	Seuil	Dépassement	Commentaire
Arsenic, cadmium, mercure particulaire, nickel	• Valeurs cibles	NON	Tous les sites de mesures des métaux lourds respectent les valeurs cible en moyenne annuelle.

Polluant	Seuil	Dépassement	Commentaire
B(a)P	• Valeur cible	NON	Tous les sites de mesures du B(a)P respectent la valeur cible de 1 ng/m ³ en moyenne annuelle. La teneur annuelle la plus élevée a été mesurée par le site situé en bordure du périphérique toulousain (0,37 ng/m ³).

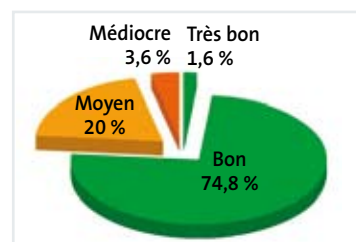
Qualité de l'air à Albi



LA SURVEILLANCE

En 2009, la surveillance de la qualité de l'air sur Albi (Tarn) a été réalisée en continu sur deux sites : un site urbain situé square Delmas et un site périurbain, Cantepau.

- Typologie des stations :
- NO₂ = dioxyde d'azote
 - O₃ = ozone
 - SO₂ = dioxyde de soufre
 - NO = monoxyde d'azote
 - PM10 = particules inférieures à 10 microns
- Périurbaine
 Urbaine



BILAN DE L'INDICE DE QUALITÉ DE L'AIR À ALBI EN 2009

96 % de l'année 2009, l'indice de qualité de l'air s'est situé entre 2 (indice très bon) et 5 (indice moyen) et 76 % de l'année entre 2 (très bon) et 4 (bon). 4 % de l'année, l'indice a été médiocre, soit 12 journées avec un indice 6 (six journées en hiver et six en été) et une journée avec un indice 7 (le vendredi 9 janvier 2009). Il n'y a pas eu d'indice mauvais ou très mauvais. Enfin, 20 % de l'année, 1 jour sur 5, l'indice de qualité de l'air a été moyen à Albi.

En hiver, l'augmentation des particules en suspension PM10 dans l'air ambiant a provoqué les six indices 6 et l'indice 7, alors qu'en été, l'ozone étant plus présent dans l'air ambiant, il a été à l'origine des indices 6 de juillet et août.

L'augmentation des émissions de polluants particulaires est due, en hiver, au fonctionnement des chauffages domestiques et industriels associé à des conditions météorologiques particulièrement défavorables à la dispersion de ces polluants.

En été, l'ozone est le résultat de la transformation chimique de polluants, essentiellement émis par le trafic routier et les industries, sous l'action du rayonnement solaire et de la chaleur. Lors de journées particulièrement chaudes et sans vent, l'ozone s'accumule et atteint des concentrations élevées dans l'atmosphère.

Cependant, malgré des niveaux d'ozone importants pendant l'été 2009, notamment en août, il n'y a pas eu de dépassement du seuil d'information et de recommandation à la population à Albi.

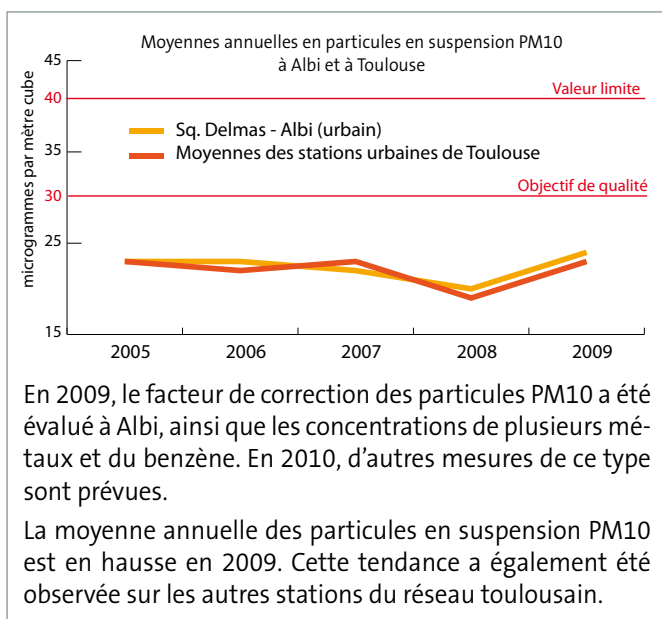
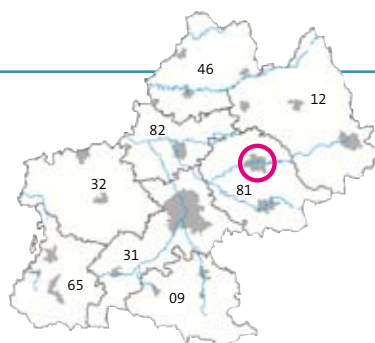
LES RÉSULTATS PAR STATION ET PAR POLLUANT EN 2009

Polluant	Taux de représentativité* (en %)	Moyenne annuelle (en µg/m ³)	AOT40** (en µg/m ³ .h)	Maximum journalier (en µg/m ³)	Max moyenne 24 heures à partir des données arrêtées à 8h et à 14h	Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures (en µg/m ³)	Nb de jours moyenne sur 8h > 120	Maximum horaire (en µg/m ³)
Station ALBI CANTEPAU (périurbain)								
Dioxyde d'azote	99,5	12						87
Ozone	99,6	49	6899	100		136	7	147
Station ALBI Square DELMAS (urbain)								
Dioxyde d'azote	96,1	17						113
Ozone	99,9	50	7667	101		134	8	148
Particules inférieures à 10	99	24		70	67			118
Dioxyde de soufre	99,8	1,1		10				25

* Données validées sur l'année

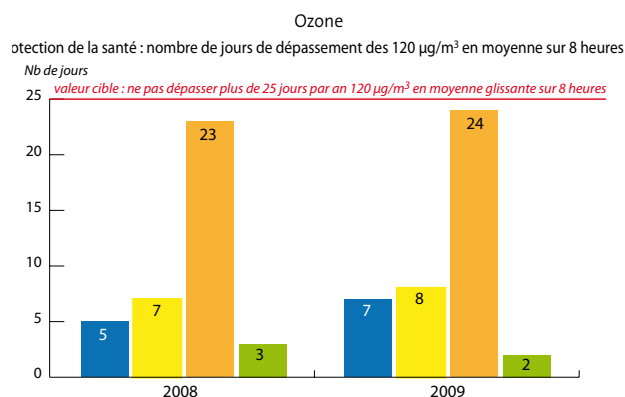
**AOT40 = l'AOT40 exprimé en microgrammes par mètre cube par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m³ (soit 40 ppb) et 80 µg/m³ en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, de mai à juillet.

► En savoir plus : 1 µg/m³ = 1 microgramme par mètre cube = 1 milliardième de gramme par mètre cube d'air.

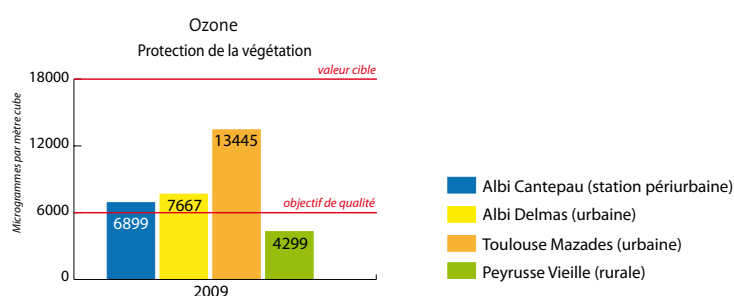


En 2009, le facteur de correction des particules PM10 a été évalué à Albi, ainsi que les concentrations de plusieurs métaux et du benzène. En 2010, d'autres mesures de ce type sont prévues.

La moyenne annuelle des particules en suspension PM10 est en hausse en 2009. Cette tendance a également été observée sur les autres stations du réseau toulousain.



Pour l'ozone, en 2009, le nombre de jours de dépassement des 120 µg/m³ (moyenne 8 heures) a été plus élevé sur les 2 stations de l'agglomération albigeoise qu'en 2008. L'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine n'a pas été respecté sans toutefois dépasser la valeur cible. Concernant la protection de la végétation, la valeur de l'AOT40 est supérieure au niveau rural et à l'objectif de qualité, mais bien inférieure à ce qui est observé sur l'agglomération toulousaine et à la valeur cible.



SITUATION PAR RAPPORT À LA RÉGLEMENTATION EN 2009

Polluant	Seuil	Dépassement	Commentaire
Dioxyde d'azote NO ₂	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de qualité (valeur à atteindre) Valeurs limites Seuils de recommandation et d'alerte 	NON	Toutes les réglementations ont été respectées par les deux sites albigeois.

Polluant	Seuil	Dépassement	Commentaire
Ozone O ₃	<ul style="list-style-type: none"> Valeurs cibles 	NON	<ul style="list-style-type: none"> La valeur cible pour la protection de la santé a été atteinte 7 jours à Cantepau et 8 jours square Delmas (soit moins des 25 jours autorisés). Avec 6899 µg/m³ et 7667 µg/m³ respectivement pour Cantepau et Delmas, la valeur cible pour la protection de la végétation n'a pas été dépassée (< 18 000).
	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de qualité (valeur à atteindre) pour la santé humaine 	OUI	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif de qualité pour la protection de la santé a été dépassé 7 jours à Cantepau et 8 jours square Delmas L'objectif de qualité pour la protection de la végétation (6000 µg/m³) a été dépassé sur les 2 stations albigeoises
	<ul style="list-style-type: none"> Seuils de recommandation et d'alerte 	NON	Le maximum horaire atteint à Albi a été de 136 µg/m ³ à Cantepau (le seuil d'information à la population est déclenché à 180 µg/m ³ en moyenne horaire)

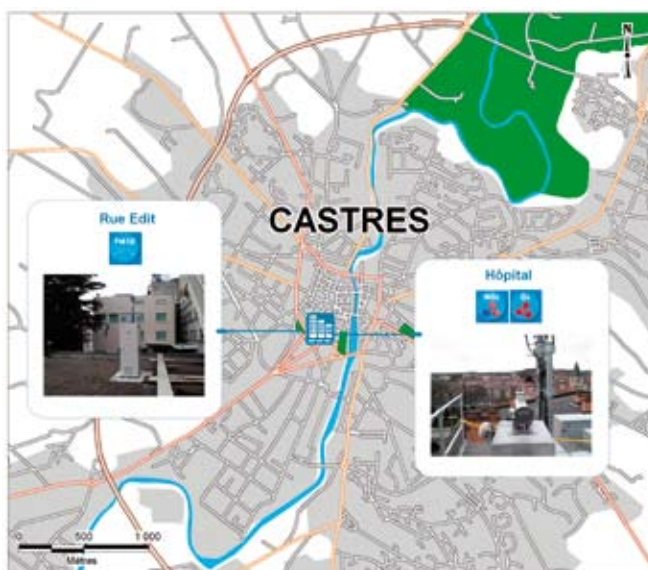
Polluant	Seuil	dépassement	Commentaire
Particules PM10	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de qualité (valeur à atteindre) Valeurs limites Seuils de recommandation et d'alerte 	NON	Toutes les réglementations ont été respectées par le site albigeois.

Polluant	Seuil	Dépassement	Commentaire
Dioxyde de soufre SO ₂	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de qualité (valeur à atteindre) Valeurs limites Seuils de recommandation et d'alerte 	NON	Toutes les réglementations ont été respectées par le site albigeois.

Les stations de mesures d'Albi ont respecté en 2009 l'ensemble des réglementations fixées pour le dioxyde d'azote, les particules de diamètre inférieures à 10 microns et le dioxyde de soufre. Les valeurs cibles en ozone sont respectées, cependant l'objectif de qualité reste à atteindre.

L'ORAMIP n'a pas déclenché de procédure de recommandation et d'information de la population sur la commune ni sur constat ni sur prévision.

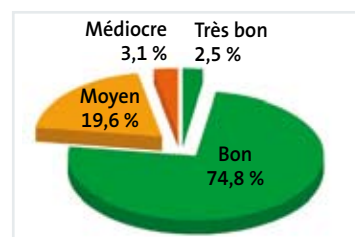
Qualité de l'air à Castres



LA SURVEILLANCE

En 2009, la surveillance de la qualité de l'air sur Castres (Tarn) a été réalisée en continu sur un site urbain : Hôpital et rue Edit.

Typologie des stations :
 • NO₂ = dioxyde d'azote
 • O₃ = ozone
 • PM10 = particules inférieures à 10 microns



BILAN DE L'INDICE DE QUALITÉ DE L'AIR À CASTRES EN 2009

97 % de l'année 2009, l'indice de qualité de l'air s'est situé entre 2 (indice très bon) et 5 (indice moyen) et 77 % de l'année entre 2 (très bon) et 4 (bon). 3 % de l'année, l'indice a été médiocre, soit 10 journées avec un indice 6 (trois journées en hiver et sept en été) et une journée avec un indice 7 (le vendredi 9 janvier 2009). Il n'y a pas eu d'indices mauvais ou très mauvais. Enfin, près d'un jour sur 5, l'indice de qualité de l'air a été moyen à Castres.

En hiver, l'augmentation des particules en suspension PM10 dans l'air ambiant a provoqué les trois indices 6 et l'indice 7, alors qu'en été l'ozone étant plus présent dans l'air ambiant, il a été à l'origine des indices 6 de juillet, août et septembre.

L'augmentation des émissions de polluants particulaires est due, en hiver, au fonctionnement des chauffages domestiques et industriels associé à des conditions météorologiques particulièrement défavorables à la dispersion de ces polluants.

En été, l'ozone est le résultat de la transformation chimique de polluants, essentiellement émis par le trafic routier et les industries, sous l'action du rayonnement solaire et de la chaleur. Lors de journées particulièrement chaudes et sans vent, l'ozone s'accumule et atteint des concentrations élevées dans l'atmosphère.

Cependant, malgré des niveaux d'ozone importants pendant l'été 2009, notamment en août, il n'y a pas eu de dépassement du seuil d'information et de recommandation à la population à Castres.

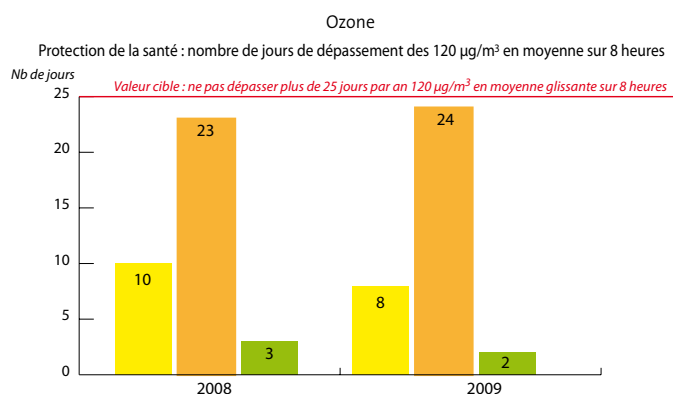
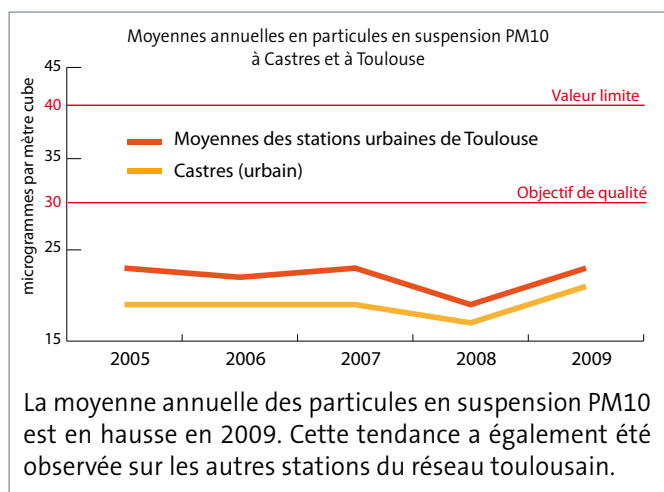
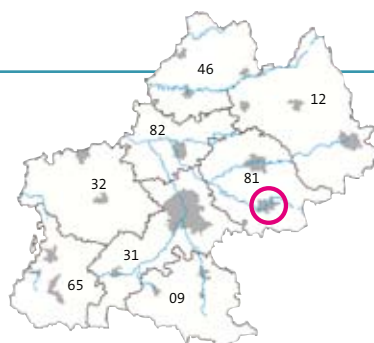
LES RÉSULTATS PAR STATION ET PAR POLLUANT EN 2009

Polluant	Taux de représentativité* (en %)	Moyenne annuelle (en µg/m ³)	AOT40** (en µg/m ³ .h)	Maximum journalier (en µg/m ³)	Max moyenne 24 heures à partir des données arrêtées à 8h et à 14h	Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures (en µg/m ³)	Nb de jours moyenne sur 8h > 120	Maximum horaire (en µg/m ³)
Station CASTRES HOPITAL / RUE EDIT (urbain)								
Dioxyde d'azote	99,1	17						111
Ozone	98,2	49	7224	108		137	8	148
Particules inférieures à 10	96,2	21		73	66			88

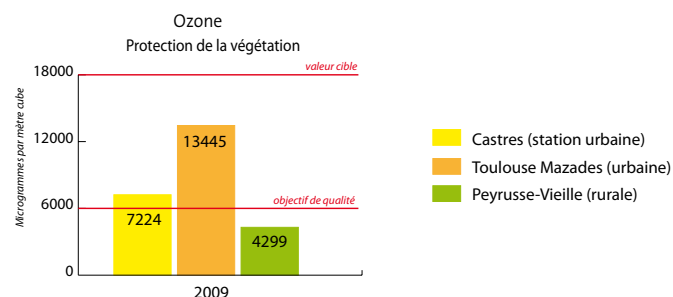
* Données validées sur l'année

**AOT40 = l'AOT40 exprimé en microgrammes par mètre cube par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m³ (soit 40 ppb) et 80 µg/m³ en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, de mai à juillet.

➤ En savoir plus : 1 µg/m³ = 1 microgramme par mètre cube = 1 milliardième de gramme par mètre cube d'air.



Pour l’ozone, en 2009, le nombre de jours de dépassement des 120 µg/m³ (moyenne 8 heures) est en baisse à Castres par rapport à 2008. L’objectif de qualité pour la protection de la santé humaine n’a pas été respecté sans toutefois dépasser la valeur cible. Concernant la protection de la végétation, la valeur de l’AOT40 est supérieure au niveau rural et à l’objectif de qualité, mais bien inférieure à ce qui est observé sur l’agglomération toulousaine et à la valeur cible.



SITUATION PAR RAPPORT À LA RÉGLEMENTATION EN 2009

Polluant	Seuil	Dépassement	Commentaire
Dioxyde d'azote NO ₂	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de qualité (valeur à atteindre) Valeurs limites Seuils de recommandation et d'alerte 	NON	Toutes les réglementations ont été respectées par la station castraise.

Polluant	Seuil	Dépassement	Commentaire
Ozone O ₃	<ul style="list-style-type: none"> Valeurs cibles 	NON	- La valeur cible pour la protection de la santé a été atteinte 8 jours à Castres (soit moins des 25 jours autorisés) - Avec 7224 µg/m³ pour Lapacca, la valeur cible pour la protection de la végétation n'a pas été dépassée (< 18 000)
	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de qualité (valeur à atteindre) 	OUI	- L'objectif de qualité pour la protection de la santé a été dépassé 8 jours à Castres.
	<ul style="list-style-type: none"> Seuils de recommandation et d'alerte 	NON	- L'objectif de qualité pour la protection de la végétation (6000 µg/m³) a été dépassé à castres (7224 µg/m³). Le maximum horaire atteint à Castres a été de 148 µg/m³ à la station de qualité de l'air de Castres (le seuil d'information à la population est déclenché à 180 µg/m³ en moyenne horaire).

Polluant	Seuil	dépassement	Commentaire
Particules PM10	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de qualité (valeur à atteindre) Valeurs limites Seuils de recommandation et d'alerte 	NON	Toutes les réglementations ont été respectées par le site castrais.

Les stations de mesures de Castres ont respecté en 2009 l’ensemble des réglementations fixées pour le dioxyde d’azote et les particules de diamètre inférieures à 10 microns. Les valeurs cibles en ozone sont respectées, cependant l’objectif de qualité est toujours dépassé.

L’ORAMIP n’a pas déclenché de procédure de recommandation et d’information de la population sur la commune ni sur constat ni sur prévision.

Qualité de l'air à Tarbes



LA SURVEILLANCE

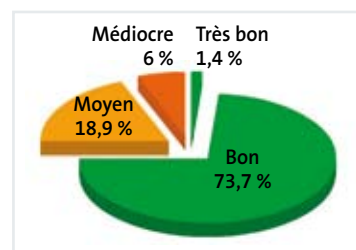
En 2009, la surveillance de la qualité de l'air sur Tarbes a été réalisée en continu sur deux sites urbains : Paul Bert et Victor Hugo.

Typologie des stations :



Urbaine

- NO₂ = dioxyde d'azote
- O₃ = ozone
- SO₂ = dioxyde de soufre
- NO = monoxyde d'azote
- PM10 = particules inférieures à 10 microns



BILAN DE L'INDICE DE QUALITÉ DE L'AIR À TARBES EN 2009

94 % de l'année 2009, l'indice de qualité de l'air s'est situé entre 2 (indice très bon) et 5 (indice moyen) et 75 % de l'année entre 2 (très bon) et 4 (bon). 6 % de l'année, l'indice a été médiocre, soit 18 journées avec un indice 6 (dix journées en période hivernale et huit en période estivale) et quatre journées avec un indice 7 (une en été, 3 en hiver). Il n'y a pas eu d'indices mauvais ou très mauvais. Enfin, près d'un jour sur 5, l'indice de qualité de l'air a été moyen à Tarbes.

En hiver, l'augmentation des particules en suspension PM10 dans l'air ambiant a provoqué les trois indices 7 (médiocres) le 9 janvier, le 3 avril et le 19 novembre, alors qu'en période estivale, l'ozone étant plus présent dans l'air ambiant, il a été à l'origine d'un indice 7 le 13 juin.

L'augmentation des émissions de polluants particuliers est due, en hiver, au fonctionnement des chauffages domestiques et industriels associé à des conditions météorologiques particulièrement défavorables à la dispersion de ces polluants.

En été, l'ozone est le résultat de la transformation chimique de polluants, essentiellement émis par le trafic routier et les industries, sous l'action du rayonnement solaire et de la chaleur. Lors de journées particulièrement chaudes et sans vent, l'ozone s'accumule et atteint des concentrations élevées dans l'atmosphère.

Cependant, malgré des niveaux de particules en suspension PM10 et d'ozone importants, il n'y a pas eu de dépassement du seuil d'information et de recommandation à la population à Tarbes en 2009.

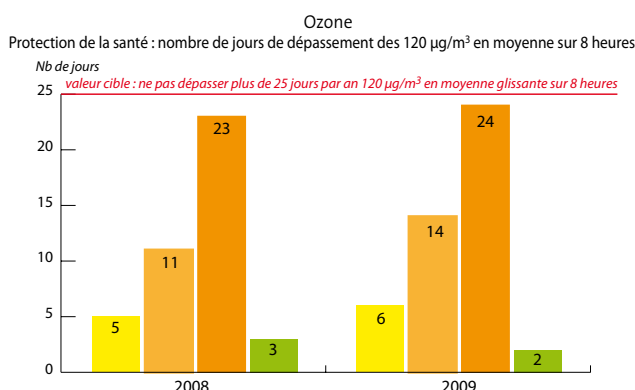
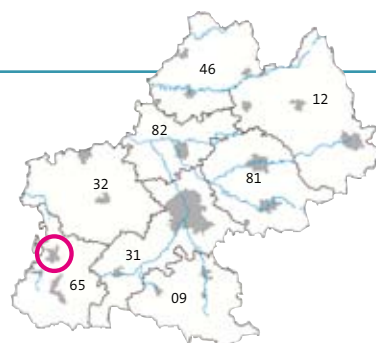
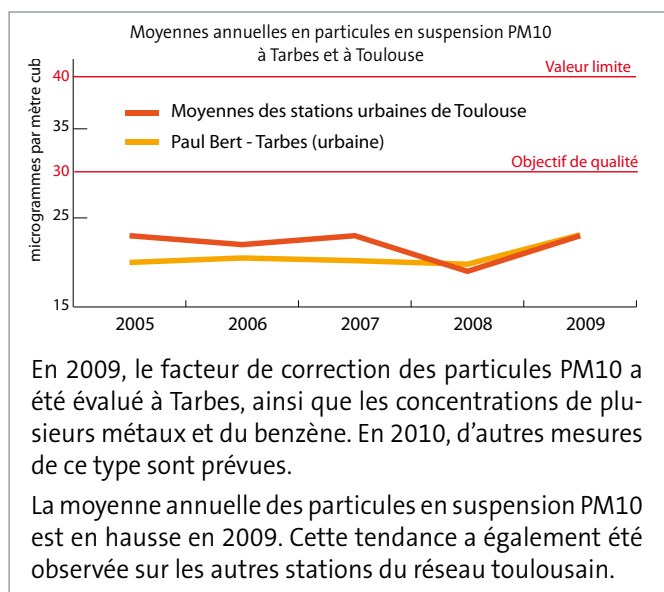
LES RÉSULTATS PAR STATION ET PAR POLLUANT EN 2009

Polluant	Taux de représentativité* (en %)	Moyenne annuelle (en µg/m ³)	AOT40** (en µg/m ³ .h)	Maximum journalier (en µg/m ³)	Max moyenne 24 heures à partir des données arrêtées à 8h et à 14h	Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures (en µg/m ³)	Nb de jours moyenne sur 8h > 120	Maximum horaire (en µg/m ³)
Station TARBES PAUL BERT (urbain)								
Dioxyde d'azote	99,3	22						169
Ozone	94,5	55	8698	103		133	6	148
Particules inférieures à 10	97,9	0,2		4				26
Dioxyde de soufre	96,6	23		72	74			134
Station TARBES VICTOR HUGO (urbain)								
Dioxyde d'azote	96,7	20						136
Ozone	99,5	52	10044	105		136	14	155
Dioxyde de soufre	99,9	0,9		9				27

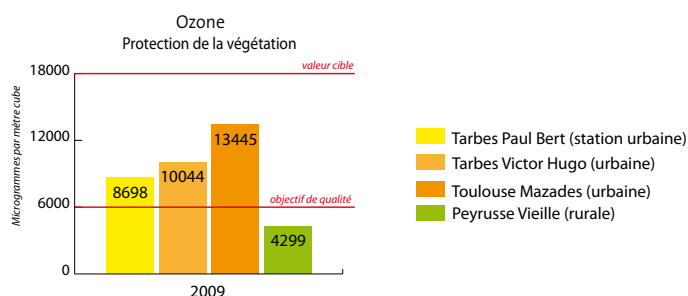
* Données validées sur l'année

**AOT40 = l'AOT40 exprimé en microgrammes par mètre cube par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m³ (soit 40 ppb) et 80 µg/m³ en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, de mai à juillet.

➤ En savoir plus : 1 µg/m³ = 1 microgramme par mètre cube = 1 milliardième de gramme par mètre cube d'air.



Pour l'ozone, en 2009, le nombre de jours de dépassement des 120 µg/m³ (moyenne 8 heures) a été plus élevé sur les 2 stations de l'agglomération tarbaise qu'en 2008. L'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine n'a pas été respecté sans toutefois dépasser la valeur cible. Concernant la protection de la végétation, la valeur de l'AOT40 est bien supérieure au niveau rural et à l'objectif de qualité, mais reste toutefois inférieure à ce qui est observé sur l'agglomération toulousaine et à la valeur cible.



SITUATION PAR RAPPORT À LA RÉGLEMENTATION EN 2009

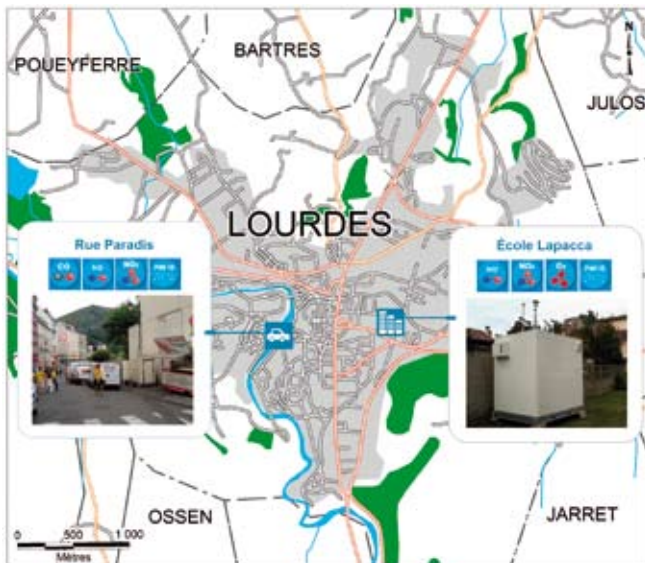
Polluant	Seuil	Dépassement	Commentaire
Dioxyde d'azote NO ₂	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de qualité (valeur à atteindre) Valeurs limites Seuils de recommandation et d'alerte 	NON	Toutes les réglementations ont été respectées par les deux stations tarbaises.
Ozone O ₃	<ul style="list-style-type: none"> Valeur cible 	NON	<ul style="list-style-type: none"> La valeur cible pour la protection de la santé a été atteinte 6 jours à la station Paul Bert et 14 jours à la station Victor Hugo (soit moins des 25 jours autorisés). Avec 8698 µg/m³ et 10044 µg/m³ respectivement pour Paul Bert et Victor Hugo, la valeur cible pour la protection de la végétation n'a pas été dépassée (< 18 000).
	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de qualité (valeur à atteindre) 	OUI	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif de qualité pour la protection de la santé a été dépassé 6 jours à la station Paul Bert et 14 jours à la station Victor Hugo. L'objectif de qualité pour la protection de la végétation (6000 µg/m³) a été dépassé sur les 2 stations de Tarbes.
	<ul style="list-style-type: none"> Seuils de recommandation et d'alerte 	NON	Le maximum horaire atteint à Tarbes a été de 155 µg/m³ à la station de qualité de l'air Victor Hugo (le seuil d'information à la population est déclenché à 180 µg/m³ en moyenne horaire).
Particules PM10	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de qualité (valeur à atteindre) Valeurs limites Seuils de recommandation et d'alerte 	NON	Toutes les réglementations ont été respectées par le site de Tarbes.
Dioxyde de soufre SO ₂	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de qualité (valeur à atteindre) Valeurs limites Seuils de recommandation et d'alerte 	NON	Toutes les réglementations ont été respectées par le site de Tarbes.

Les stations de mesures de Tarbes ont respecté en 2009 l'ensemble des réglementations fixées pour le dioxyde d'azote, les particules de diamètre inférieures à 10 microns et le dioxyde de soufre. Les valeurs cibles en ozone sont respectées, cependant l'objectif de qualité reste à atteindre.

Dans les Hautes-Pyrénées, l'arrêté préfectoral du 24 juin 2009 établit des procédures d'information et d'alerte en cas de dépassement constaté pour l'ozone, le dioxyde d'azote ou le dioxyde de soufre.

L'ORAMIP n'a pas déclenché de procédure de recommandation et d'information de la population sur la commune ni sur constat ni sur prévision.

Qualité de l'air à Lourdes



- Typologie des stations :
- NO₂ = dioxyde d'azote
 - O₃ = ozone
 - SO₂ = dioxyde de soufre
 - CO = monoxyde de carbone
 - PM10 = particules inférieures à 10 microns
- Trafic
 Urbaine

LA SURVEILLANCE

En 2009, la surveillance de la qualité de l'air sur Lourdes a été réalisée en continu sur deux sites : un site urbain (Lapacca) et un site trafic (Paradis).

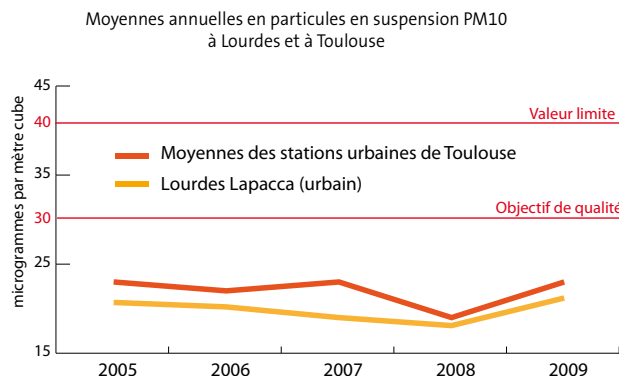
LES RÉSULTATS PAR STATION ET PAR POLLUANT EN 2009

Polluant	Taux de représentativité* (en %)	Moyenne annuelle	AOT40** (en µg/m ³ .h)	Maximum journalier (en µg/m ³)	Max moyenne 24 heures à partir des données arrêtées à 8h et à 14h	Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures	Nb de jours moyenne sur 8h > 120	Maximum horaire (en µg/m ³)
Station LOURDES LAPACCA (urbain)								
Dioxyde d'azote	93,7	16 µg/m ³						102
Ozone	97,7	54 µg/m ³	8961	105		142 µg/m ³	16	167
Particules inférieures à 10	97,6	21 µg/m ³		73	76			120
Station LOURDES rue PARADIS (trafic)								
Dioxyde d'azote	99,2	21 µg/m ³						117
Monoxyde de carbone	99,2	0,2 mg/m ³				0,8 mg/m ³		
Particules inférieures à 10	97,7	21 µg/m ³		78	77			126

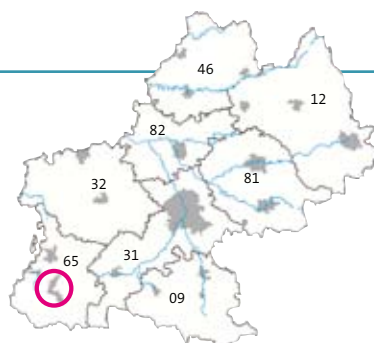
* Données validées sur l'année

**AOT40 = l'AOT40 exprimé en microgrammes par mètre cube par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m³ (soit 40 ppb) et 80 µg/m³ en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, de mai à juillet.

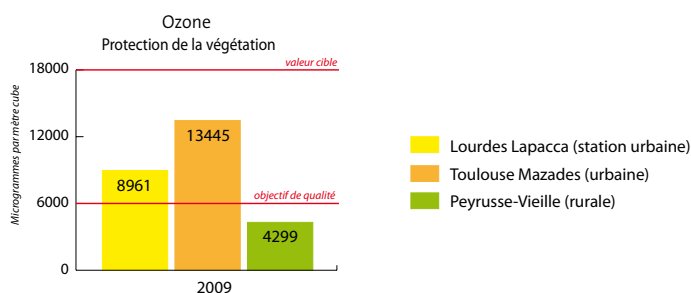
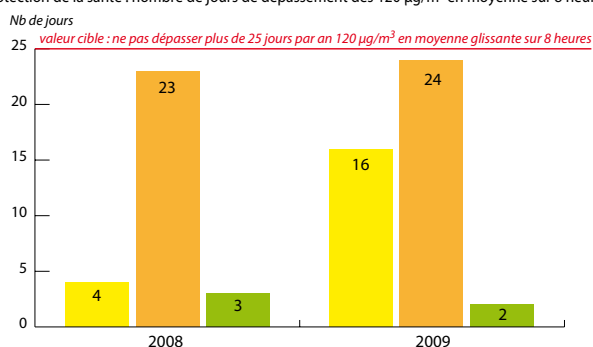
► En savoir plus : • 1 mg/m³ = 1 milligramme par mètre cube = 1 millième de gramme par mètre cube d'air.
• 1 µg/m³ = 1 microgramme par mètre cube = 1 millionième de gramme par mètre cube d'air.



La moyenne annuelle des particules en suspension PM10 est en hausse en 2009. Cette tendance a également été observée sur les autres stations du réseau toulousain.



Ozone
Protection de la santé : nombre de jours de dépassement des 120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures



Pour l'ozone, en 2009, le nombre de jours de dépassement des 120 µg/m³ (moyenne 8 heures) est en forte hausse sur la station urbaine de Lourdes par rapport à 2008. L'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine n'a pas été respecté sans toutefois dépasser la valeur cible. Concernant la protection de la végétation, la valeur de l'AOT40 est bien supérieure au niveau rural et à l'objectif de qualité, mais reste toutefois inférieure à ce qui est observé sur l'agglomération toulousaine et à la valeur cible.

SITUATION PAR RAPPORT À LA RÉGLEMENTATION EN 2009

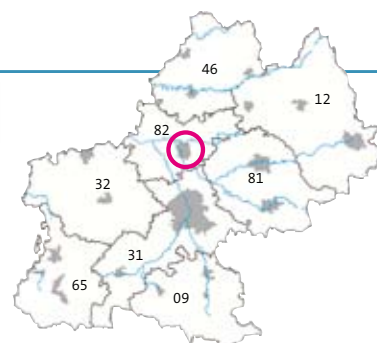
Polluant	Seuil	Dépassement	Commentaire
Dioxyde d'azote NO ₂	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de qualité (valeur à atteindre) Valeurs limites Seuils de recommandation et d'alerte 	NON	Toutes les réglementations ont été respectées par les deux stations de Lourdes.
Ozone O ₃	<ul style="list-style-type: none"> Valeur cible 	NON	<ul style="list-style-type: none"> La valeur cible pour la protection de la santé a été atteinte 16 jours à la station de Lapacca (soit moins des 25 jours autorisés). Avec 8961 µg/m³ pour Lapacca, la valeur cible pour la protection de la végétation n'a pas été dépassée (< 18 000).
	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de qualité (valeur à atteindre) 	OUI	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif de qualité pour la protection de la santé a été dépassé 16 jours à la station de qualité de l'air de Lourdes Lapacca. L'objectif de qualité pour la protection de la végétation (6000 µg/m³) a été dépassé à Lapacca (8961 µg/m³).
	<ul style="list-style-type: none"> Seuils de recommandation et d'alerte 	NON	Le maximum horaire atteint à Lourdes a été de 170 µg/m ³ à la station de qualité de l'air Lapacca (le seuil d'information à la population est déclenché à 180 µg/m ³ en moyenne horaire). Il s'agit cependant du maximum horaire en ozone le plus élevé enregistré par les stations de l'ORAMIP en 2009 (avec Montauban, 170 µg/m ³ également).
Particules PM10	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de qualité (valeur à atteindre) Valeurs limites Seuils de recommandation et d'alerte 	NON	Toutes les réglementations ont été respectées par les deux sites de Lourdes.
Monoxyde de carbone CO	<ul style="list-style-type: none"> Valeur limite pour la protection de la santé humaine 	NON	La réglementation a été respectée.

Les stations de mesures de Lourdes respectent l'ensemble des réglementations fixées pour le dioxyde d'azote, les particules de diamètre inférieur à 10 microns et le monoxyde de carbone. Les valeurs cibles en ozone sont respectées cependant l'objectif de qualité reste à atteindre.

Dans le département des Hautes-Pyrénées, l'arrêté préfectoral du 24 juin 2009 établit des procédures d'information et d'alerte en cas de dépassement de seuil pour l'ozone, le dioxyde d'azote et les particules en suspension PM10. Il définit également trois zones d'application de ces procédures : l'arrondissement de Tarbes (225 communes), l'arrondissement de Lourdes/Argeles-Gazost (89 communes) et l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre (163 communes).

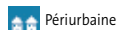
En 2009, l'ORAMIP n'a pas déclenché de procédure de recommandation et d'information de la population dans les Hautes-Pyrénées, ni par constat ni par prévision.

Qualité de l'air à Montauban



• O₃ = ozone

Typologie des stations :



LA SURVEILLANCE

En 2009, la surveillance de la qualité de l'air sur Montauban a été réalisée en continu sur un site périurbain.

LES RÉSULTATS PAR STATION ET PAR POLLUANT EN 2009

Polluant	Taux de représentativité* (en %)	Moyenne annuelle (en µg/m ³)	AOT40** (en µg/m ³ .h)	Maximum journalier (en µg/m ³)	Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures (en µg/m ³)	Nb de jours moyenne sur 8h > 120	Maximum horaire (en µg/m ³)
Station MONTAUBAN (périurbain)							
Ozone	91,3	58	9458	103	143	12	170

*Données validées sur l'année

**AOT40 = l'AOT40 exprimé en microgrammes par mètre cube par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m³ (soit 40 ppb) et 80 µg/m³ en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, de mai à juillet.

➤ En savoir plus : 1 µg/m³ = 1 microgramme par mètre cube = 1 milliardième de gramme par mètre cube d'air.

SITUATION PAR RAPPORT À LA RÉGLEMENTATION EN 2009

Polluant	Seuil	Dépassement	Commentaire
Ozone O ₃	• Valeurs cibles	NON	- La valeur cible pour la protection de la santé a été atteinte 12 jours sur Montauban (soit moins des 25 jours autorisés). - Avec 9458 µg/m ³ , la valeur cible pour la protection de la végétation n'a pas été dépassée (< 18 000).
	• Objectif de qualité (valeur à atteindre)	OUI	- L'objectif de qualité pour la protection de la santé a été dépassé 12 jours à Montauban. - L'objectif de qualité pour la protection de la végétation (6000 µg/m ³) a été dépassé à Montauban (9458 µg/m ³).
	• Seuils de recommandation et d'alerte	NON	- La procédure d'information et de recommandation du public n'a pas été déclenchée pour l'ozone en Midi-Pyrénées en 2009. Le maximum atteint est de 170 microgrammes par mètre cube à la station de qualité de l'air de Montgiscard (31 - Sicoval) le 18 juin 2009 et à Montauban (82) le 29 juillet 2009. - Les seuils d'alerte n'ont pas été dépassés en 2009.

Sur le département du Tarn-et-Garonne, l'arrêté préfectoral du 19 mai 2006 et l'arrêté préfectoral modificatif du 10 décembre 2008 établissent des procédures d'information et d'alerte en cas de dépassement constaté ou prévu pour l'ozone ou le dioxyde d'azote. Ils définissent également trois zones d'application de ces procédures : l'ouest du département Tarn-et-Garonne, l'agglomération montalbanaise, l'est du département Tarn-et-Garonne.

En 2009, il n'y a pas eu de déclenchement de la procédure d'information, le maximum horaire enregistré a été de 170 microgrammes par mètre cube le 29 juillet 2009 comme l'illustre le graphique ci-contre des 28 et 29 juillet (la procédure est déclenchée à partir de 180 microgrammes par mètre cube).

